

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 4 mai 2021, à 20 h, par téléconférence.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Conseiller siège no 6 – Poste vacant

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance.

2021-05-067

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et qui continuent de s'appliquer jusqu'au 7 mai 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-032 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 30 avril 2021 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte 20h27.

2021-05-068

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 4 mai 2021 à 20 h

1. **1 Ouverture de la séance**
2. **2 Adoption de l'ordre du jour**
3. **3 Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021
4. **4 Communiqués et correspondance**
 - 4.1 Tableau des correspondances reçues en avril 2021

5. **5 Administration et finances**
 - 5.1 Liste des comptes à payer
 - 5.2 Changement de nom pour la carte de crédit visa
 - 5.3 Demande de versement des heures par madame Martine Bernier
 - 5.4 Demande d'appui au changement de nom du CDSEGD
 - 5.5 Transfert de l'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'ADMQ
 - 5.6 Adoption du rapport financier 2020 de la RISPC-Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes
6. **6 Sécurité publique**
 - 6.1 Réalisation du projet FDT- Borne 911
 - 6.2 Adoption du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska
7. **7 Travaux publics**
 - 7.1 Avis de départ de M. Gaétan Tremblay
 - 7.2 Réalisation du projet FDT-Parc
 - 7.3 Réalisation du projet FDT-Terrain de ballon volant
8. **8 Hygiène du milieu**
 - 8.1 Offre de services pelouse
 - 8.2 Offre de services ménage
9. **9 Aménagement et urbanisme**
 - 9.1 Veto. : Dérogation mineure du 649 Rang de la Rivière
 - 9.2 Subvention Fédération Canot Kayak Québec de 10 000\$
 - 9.3 Le CDSEGD offre 10 000\$ pour le projet débarcadère.
10. **Sujets divers**
11. **Rapport des élus**
12. **Période de questions**
13. **Levée de la séance**

Adoptée.

2021-05-069

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Éric Girard
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 Avril 2021.

Adoptée.

2021-05-070

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Éric Girard

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Un tableau des correspondances reçues en avril a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance.

On peut consulter les correspondances sur rendez-vous au bureau municipal.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-05-071

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	11 698.18 \$
Permis	0.00 \$
Location salle	0.00 \$
Divers	0.00 \$
Total	11 698.18 \$

Dépenses

Paies élus	4 381,40 \$
Salaires employés	9 664,32 \$
Comptes payés	28 512,26 \$
Païement émis	76 257,82 \$
Total	118 815,80 \$

Adoptée

2021-05-072

5.2 Changement de nom pour la carte de crédit visa

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà une carte de crédit;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de garder la même carte de crédit et de faire simplement un changement de nom;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil conserve la carte de crédit actuelle et remplace le nom de madame Stéphanie Hinse pour celui de madame Lisa Lee Farman. La limite de cette carte demeure la même que par le passé, soit : 2000\$ (deux mille dollars).

Adoptée

2021-05-073

5.3 Demande de versement des heures par madame Martine Bernier

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de la demande de madame Bernier qui réclame des heures pour se rendre à 144 heures, les élus ont consulté le procureur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE par suite de l'étude du dossier complet de madame Martine Bernier le procureur ne conseille pas de lui verser ses sommes;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de discussions, le vote a été demandé.

En faveur d'appuyer la demande : Madame Eve-Lyne Marcotte, monsieur Fabien Pelletier

En défaveur à la demande : Monsieur Éric Girard, monsieur Gaétan Légaré et madame Denise Houle.

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Éric Girard
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu sur division des conseiller présents

QUE le Conseil municipal de Maddington Falls rejette la demande de madame Martine Bernier de lui verser 23.69 heures additionné de 4%.

QUE le conseil demande à la directrice générale secrétaire-trésorière d'aviser par écrit madame Martine Bernier.

Adoptée sur division.

2021-05-074

5.4 Demande d'appui au changement de nom du CDSEGD

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du Comité de développement socio-économique de Grand Daveluyville Inc. veulent changer le nom de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs ont convenu de changer le nom de l'organisme pour Comité de développement socio-économique des Chutes;

CONSIDÉRANT QUE le Registraire des entreprises du Québec a confirmé l'acceptation de la réservation de nom;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE la municipalité de Maddington Falls appuie la demande des administrateurs du Comité de développement économique du Grand Daveluyville Inc. afin de changer le nom de l'organisme auprès du Registraire des entreprises du Québec pour COMITÉ DE DEVELOPPEMENT SOCIO ÉCONOMIQUE DES CHUTES.

Adoptée

2021-05-075

5.5 Transfert de l'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE lors de la résolution 2021-04-037 d'avril dernier le conseil a autorisé l'adhésion à l'ADMQ , l'association des Directeurs Municipaux du Québec, incluant l'assurance qui devait être transférable à la nouvelle directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la partie assurance de madame Martine Bernier n'est pas transférable tel que dit et qu'une deuxième facture pour la partie assurance a été soumise pour la nouvelle directrice générale Lisa Lee Farman;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été demandé au procureur de la municipalité;

En CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE Seule la partie adhésion soit payée sur la première facture et que la deuxième facture concernant l'assurance de madame Lisa Lee Farman soit payée.

QUE la partie assurance de madame Martine Bernier ne soit pas payée.

Adoptée

5.6 Adoption du rapport financier 2020 de la RISPC-Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2020 transmis par le RISPC, Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes;

2021-05-076

CONSIDÉRANT QUE le résumé du rapport dit que la régie a terminé avec un surplus de 75 825\$ (soixante et quinze mille huit cent vingt-cinq dollars);

CONSIDÉRANT QUE ce surplus non affecté s'explique par un revenu de feux plus élevés de 55 000\$ (cinquante-cinq mille dollars), des dépenses de formation moins élevé de 7 000\$ ainsi qu'une rémunération de pratique moins élevé de 8000\$ (huit mille dollars) en raison du Covid-19.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à la majorité des conseiller présents

QUE le conseil adopte le rapport financier de 2020 de la RISPC-Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes qui termine avec un surplus non affecté de 75 863\$ (soixante-quinze mille huit cents soixante et trois dollars).

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-05-077

6.1 Réalisation du projet FDT- Borne 911

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maddington Falls a bénéficié d'une subvention du programme FDT de la MRC D'Arthabaska pour la réalisation d'installation des bornes 911;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être entièrement réalisé et complété avant la fin de mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été faites par le passé et qu'elle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services reçues et cela sans obligation quelconque envers le ou les entrepreneurs qui auront déposé une offre de services;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise à la directrice générale secrétaire-trésorière de confirmer les services d'Enseignes Lavigne pour l'impression des plaques au prix de 22.50\$ chacune et de réserver les poteaux au prix de 25.50\$ chacun.

QUE le conseil approuve le plan visuel des plaques proposés par Enseignes Lavigne avec les dimensions de 8 x 14;

QUE le conseil autorise à la directrice générale secrétaire-trésorière de confirmer les services de Michel Boucher de R.P.M. Excavation au prix forfaitaire de 1200\$ + TX pour l'installation des bornes 911 dès le lundi 24 mai a deux hommes.

QU'une lettre d'autorisation de la municipalité sera remise aux installateurs afin de valider leur présence auprès du citoyen et leur droit d'installer les bornes sur notre territoire.

Adoptée

6.2 Adoption du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska

Communication est donnée d'un rapport du service de la sécurité publique de Victoriaville, relatif au rapport annuel d'activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

2021-05-078

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Éric Girard
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Maddington Falls approuve le rapport annuel d'activités 2020 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLIQUE

2021-05-079

7.1 Avis de départ de M. Gaétan Tremblay

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaétan Tremblay a avisé la municipalité qu'il souhaite terminer son emploi pour le 1^{er} octobre 2021;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil demande à la directrice générale de publier des demandes d'offres de services pour occuper ses fonctions à compter du 1^{er} octobre prochain;

QUE Le conseil engagera vers la fin de l'été 2021 à la suite des candidatures reçues.

Adoptée

2021-05-080

7.2 Réalisation du projet FDT-Parc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maddington Falls a bénéficié d'une subvention du programme FDT de la MRC D'Arthabaska pour la réalisation et l'installation de nouveaux jeu au parc;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être entièrement réalisé et complété avant la fin de mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été faites par le passé et qu'elle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services reçues et cela sans obligation quelconque envers le ou les entrepreneurs qui auront déposé une offre de services;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit choisir entre les soumissions à un bassin ou à deux bassins.

CONSIDÉRANT QU'À la suite de discussions, le vote a été demandé et que tout les élus ont voté pour la soumission de Jambette à un bassin.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroi le contrat d'installation des jeux à Jambette au montant de 16 280\$ avant taxes (seize mille deux cent quatre-vingts dollars avant taxes) tel que leur soumission numéro 1066621.

QUE le fournisseur jambette viendront installer les jeux a compté du 12 mai 2021.

QUE J.B. Excavation viendra faire bénévolement le creusage du bassin le 11 mai 2021.

Adoptée

2021-05-081

7.3 Réalisation du projet FDT-Terrain de ballon volant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maddington Falls a bénéficié d'une subvention du programme FDT de la MRC D'Arthabaska pour la réalisation et l'installation de jeu de ballon volant au parc;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être entièrement réalisé et complété avant la fin de mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été faites par le passé et qu'elle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services reçues et cela sans obligation quelconque envers le ou les entrepreneurs qui auront déposé une offre de services;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroi le contrat d'achat des équipements manquant à Les Entreprise J.C. Roy au montant de 1 210\$ + taxes tel que leur soumission numéro 21042921 et que le tout devra être livré rapidement en mai 2021.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2021-05-082

8.1 Offre de services pelouse

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandés pour la tonte de pelouse 2021 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services reçues et cela sans obligation quelconque envers le ou les entrepreneurs qui auront déposé une offre de services;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Le conseiller monsieur Fabien Pelletier enregistre sa dissidence;

QUE le conseil retient les services de Déneigement Méthot au montant de 750\$ + taxes (sept cent cinquante dollars plus taxes) pour la tonte de pelouse 2021 de la municipalité.

Adoptée

8.2 Offre de services ménage

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandés pour le ménage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services reçues et cela sans obligation quelconque envers le ou les entrepreneurs qui auront déposé une offre de services;

PAR CONSÉQUENT

2021-05-083

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil retient les services de madame Diane Hélie pour le ménage de la municipalité.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-05-084

9.1 Vêto. : Dérogation mineure du 649 Rang de la Rivière

CONSIDÉRANT QUE lors de la résolution 2021-04-056 le conseil a rejeté la demande de dérogation mineure aux 649 de la Rivière;

CONSIDÉRANT QU'UN droit de veto a été levé sur ce point;

Les conseillers présents désirent refaire le vote.

Ceux en faveur d'appuyer la demande de dérogation mineure aux 649 Rang de la Rivière : Monsieur Fabien Pelletier.

Ceux en faveur de rejeter la demande de dérogation mineure aux 649 Rang de la Rivière : Madame Eve-Lyne Marcotte, monsieur Éric Girard, monsieur Gaétan Légaré, madame Denise Houle.

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de monsieur Éric Girard
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu, à la majorité des conseillers présents;

QUE le conseil **rejette** la demande de dérogation mineure aux 649 Rang de la Rivière et que le conseil demande de retirer la barrière.

Le conseiller Fabien Pelletier enregistre sa dissidence;

Adoptée

2021-05-085

9.2 Subvention Fédération Canot Kayak Québec de 10 000\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2020-11-161 concernant le projet d'embarcadère sur la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2020-12-178 concernant le 30 % restant de l'étude de valorisation de la Rivière Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE *Canot Kayak Québec* reconnaît que l'étude de valorisation de la Rivière Bécancour est maintenant complétée et que selon leurs critères nous avons été retenus afin d'obtenir de l'aide financière;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Ève-Lyne Marcotte

Il est résolu, à la majorité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise la directrice générale a complété les formalités avec Canot Kayac Québec afin de recevoir l'information à soumettre au conseil pour l'obtention de la subvention de 10 000\$ qu'il nous propose.

Adoptée

2021-05-086

9.3 Le CDSEGD offre 10 000\$ pour le projet débarcadère.

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville sont heureux d'offrir une subvention de 10 000\$ pour le développement du sentier d'accès à la rivière et d'un débarcadère pour canots Kayacs;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu, à la majorité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise la directrice générale a complété les formalités avec le CDSEGD afin de recevoir l'information à soumettre au conseil pour l'obtention de la subvention de 10 000\$ qu'il nous propose.

Adoptée

10. SUJETS DIVERS

CONSIDÉRANT QUE la séance demeure ouverte les points suivants ont été ajoutés.

2021-05-087

10.1 Contrat de travail de la directrice générale secrétaire-trésorière madame Lisa Lee Farman

CONSIDÉRANT QUE madame Lisa Lee Farman est officiellement engagée depuis le 20 avril à 17h00;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Éric Girard

Il est résolu, à la majorité des conseillers présents;

QUE madame Lisa Lee Farman soumette un contrat de travail aux élus afin que celui-ci soit adopté rétroactivement à la séance de juin 2021.

Adoptée

12. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus nous font part de leurs activités des dernières semaines.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-05-88

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier

Que la séance soit levée à 10h29

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Brûlé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 2 juin 2021